

Initiatives du CCRC pour les plus petits cabinets : Sommets sur l'audit des sociétés ouvertes

À l'automne 2025, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a organisé des sommets sur l'audit des sociétés ouvertes à Toronto, Vancouver et Montréal dans le cadre de ses efforts visant à favoriser un environnement propice à l'amélioration de la qualité de l'audit dans les plus petits cabinets. L'objectif de ces sommets en personne était de permettre aux praticiens de l'audit de mieux comprendre les risques émergents, à l'aide d'études de cas illustrant les récentes constatations d'inspection et les thèmes liés à la qualité de l'audit.

Le CCRC a élaboré cette publication afin d'échanger des renseignements tirés de ces événements, notamment les scénarios illustratifs qui ont été présentés, ainsi que les principaux points à retenir pour aider à poursuivre la conversation.

Principaux points à retenir des sommets sur l'audit des sociétés ouvertes organisés par le CCRC

Les sommets sur l'audit des sociétés ouvertes organisés par le CCRC ont réuni 129 auditeurs représentant 45 cabinets des quatre coins du Canada, ainsi que d'éminents panélistes et membres du conseil d'administration du CCRC. Les participants ont formulé des commentaires positifs sur la possibilité de discuter et d'examiner des thèmes liés à l'inspection adaptés aux plus petits cabinets d'audit.

L'un des principaux thèmes abordés a été l'importance d'une évaluation approfondie et itérative des risques pour réaliser un audit de grande qualité. L'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives sont fondamentales pour l'audit; elles permettent aux équipes de concevoir et d'exécuter des procédures d'audit adaptées aux risques d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Endroit	Panélistes	Conseil du CCRC
Toronto	Barbara Boyd Janet Gillies Shawn Kelso	Kevin Kelly
Vancouver	Anita Cyr Erez Bahar Grant Smith Richard Konings	Alice Laberge
Montréal	Geneviève Beauchemin Bruno Dumais Josianne Duval	Richard Payette

Le sommet a souligné qu'une compréhension approfondie de l'entité et de son environnement, dont son système de contrôle interne, est essentielle pour s'assurer que tous les risques pertinents sont identifiés, évalués et traités. Cette compréhension doit notamment porter sur :

- les processus opérationnels du début à la fin, y compris la nature et l'étendue des services offerts par des tiers;
- les technologies de l'information (TI) de l'entité et l'évaluation de l'importance de ces contrôles dans la conservation de l'information financière de l'entité.

Cette compréhension est essentielle pour identifier et déterminer s'il existe des risques pour lesquels les procédures de corroboration à elles seules ne fournissent pas des éléments probants suffisants et appropriés. L'évaluation des risques est un processus itératif, et l'auditeur est tenu d'évaluer l'incidence sur la stratégie d'audit lorsque de nouveaux renseignements sont identifiés et que ceux-ci sont incompatibles avec les éléments probants sur lesquels l'auditeur a initialement fondé son évaluation des risques.

Les scénarios ont mis en évidence que des audits de grande qualité commencent par un système de gestion de la qualité robuste et ont souligné l'importance des activités suivantes au niveau du cabinet :

- Évaluer d'un œil critique les décisions d'acceptation et de maintien des clients afin de s'assurer que le cabinet dispose des ressources, des compétences et de l'expérience nécessaires pour gérer la complexité de chaque mission.
- Encourager une culture de cabinet qui favorise la prise de parole et l'identification proactive des risques.
- Réaliser des analyses objectives et opportunes des causes profondes, ce qui permet au cabinet d'audit d'améliorer en permanence et de manière itérative son système de gestion de la qualité en mettant en œuvre des plans d'action.

Scénarios illustratifs

Les scénarios présentés sont fondés sur des constatations d'inspection importantes réelles¹ dans les plus petits cabinets d'audit. Les faits ont été modifiés ou omis afin de protéger l'identité des émetteurs assujettis et des cabinets d'audit. Ces scénarios portent uniquement sur des assertions particulières et les secteurs d'audit présentés.

Scénario un

Contexte

Un émetteur assujetti qui exerce des activités de distribution en gros réalise ses ventes par l'entremise d'un tiers fournisseur de services de commerce électronique (le tiers). Le tiers est responsable de l'entreposage, de l'expédition et de la production de rapports mensuels sur l'exécution des commandes à la direction. À la fin de l'exercice, le solde des stocks représentait environ 20 fois le seuil de signification, et les stocks étaient entièrement détenus par le tiers.

Stratégie d'audit

L'équipe de mission avait identifié un risque d'anomalies significatives concernant l'existence des stocks. Les principaux éléments probants obtenus comprenaient une confirmation d'un tiers indiquant le montant et l'état des stocks à la fin de l'exercice. L'équipe de mission avait également rapproché cette confirmation avec le rapport mensuel d'exécution reçu par la direction.

Constatations

L'équipe de mission n'avait pas conçu ni mis en œuvre des procédures d'évaluation des risques suffisantes pour étayer l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives liés à l'existence des stocks². La stratégie d'audit de l'équipe de mission s'était appuyée sur les contrôles mis en place par le tiers pour stocker, protéger et gérer les stocks, ainsi que pour tenir des registres précis du solde des stocks, sans procéder à une évaluation et à des tests appropriés. L'évaluation était également insuffisante pour démontrer comment l'équipe de mission s'était assurée qu'aucune procédure supplémentaire n'était nécessaire, compte tenu de la taille et de l'importance du solde des stocks³.

Voici des exemples de risques qui n'ont pas été identifiés et évalués par l'équipe de mission, ce qui a donné lieu à des éléments probants insuffisants :

- Les stocks ne sont pas séparés de manière appropriée, ce qui rend flous les droits et obligations de chaque entité qui fait appel au tiers.
- Les soldes des stocks sont erronés en raison de l'inexactitude des rapports obtenus à partir des systèmes du tiers.

¹Une constatation importante découlant de l'inspection se définit comme une déficience importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues à un ensemble important d'opérations ou à un solde financier important, le cabinet d'audit devant alors réaliser des travaux d'audit supplémentaires pour étayer son opinion ou apporter des modifications importantes à sa stratégie d'audit.

²NCA 315, paragraphe 13.

³NCA 501, paragraphe 8; NCA 505, paragraphe 16.

Exemples de procédures supplémentaires mises en œuvre pour remédier aux constatations :⁴

- Procéder à une revue générale du processus lié aux stocks du début à la fin, ce qui inclut une compréhension des contrôles pertinents chez l'émetteur assujetti et le tiers.
- Évaluer si les contrôles de gestion pertinents visant à superviser le tiers sont conçus et mis en œuvre de manière appropriée. Il peut s'agir, par exemple, du rapprochement périodique entre les rapports d'exécution du tiers et les registres de l'émetteur assujetti.
- Analyser le contrat afin de comprendre la nature des services offerts, les modalités pertinentes et les droits et obligations de chaque partie.
- Assister au dénombrement des stocks à l'entrepôt tiers afin de confirmer l'existence et l'état des stocks à la fin de l'exercice⁵.

Scénario deux

Contexte

Une plateforme Web en ligne engrange des revenus en offrant à ses clients l'accès à du contenu numérique téléchargeable hébergé sur un système TI interne, qui applique automatiquement une majoration à chaque transaction, laquelle varie en fonction du contenu numérique acheté. Les revenus sont comptabilisés une fois que l'obligation de performance est remplie, c'est-à-dire lorsque le client télécharge le contenu numérique (le contenu ne peut être téléchargé qu'une seule fois). Le traitement des transactions liées aux revenus est hautement automatisé et ne nécessite aucune intervention manuelle. L'entité fait appel à un fournisseur de services pour percevoir les paiements et touche des paiements mensuels par lots⁶.

Stratégie d'audit

L'équipe de mission avait identifié un risque d'anomalies significatives lié à la réalité, à l'exactitude et à l'exhaustivité des revenus. Elle avait procédé à une revue générale du processus relatif aux revenus après la fin de l'exercice en reproduisant le processus pour un seul client avec un seul type de contenu numérique. Cette revue générale avait été effectuée par l'équipe de mission, sans faire appel à des spécialistes des TI. L'équipe de mission avait adopté une stratégie uniquement de fond pour tester le compte des revenus. Les éléments probants obtenus consistaient en des échantillons de transactions réalisées (sélectionnés à partir de rapports générés par le système) qui avaient été suivis jusqu'à un dépôt bancaire par lots. L'équipe de mission avait également recalculé les revenus pour chaque transaction sélectionnée et avait rapproché la transaction du système de vente avec le grand livre.

⁴ Les procédures sont données à titre indicatif et ne doivent pas être considérées comme une liste exhaustive.

⁵ NCA 501, paragraphe 8.

⁶ Le fournisseur de services n'était pas visé par ce scénario. Pour en savoir plus sur le recours à des sociétés de services, veuillez consulter notre publication : [Facteurs à considérer pour l'audit d'entités faisant appel à une société de services : renforcer la qualité de l'audit](#).

Constatations

L'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives liés aux revenus par l'équipe de mission reposaient sur une compréhension incomplète du système de contrôles internes de l'émetteur assujetti⁷. Il n'avait pas été tenu compte du fait qu'il existait des risques pour lesquels les procédures de corroboration à elles seules n'étaient pas suffisantes en raison de l'utilisation par l'entité d'un traitement hautement automatisé et sans papier des transactions⁸. Lorsque l'entité auditee s'appuie sur des contrôles généraux informatiques et des contrôles automatisés pour maintenir l'intégrité des transactions traitées et des autres renseignements utilisés dans le traitement, les applications de TI concernées sont susceptibles d'être exposées à des risques liés à l'utilisation des TI. L'équipe de mission n'avait pas identifié de risque lié à l'utilisation des TI et n'avait donc pas conçu de procédures d'audit ni obtenu d'éléments probants pour étayer la fiabilité des rapports générés par le système ou pour traiter la possibilité que des modifications du système puissent entraîner des erreurs dans le traitement des transactions. Par conséquent, la nature et l'étendue des tests effectués par l'équipe de mission, y compris la revue générale d'un échantillon d'un contrôle TI automatisé, étaient insuffisantes, car elles reposaient sur l'efficacité des contrôles généraux informatiques (qui n'avaient pas été testés) et n'avaient pas permis d'identifier et de tester tous les contrôles TI automatisés pertinents.

L'équipe de mission s'était également appuyée sur des rapports générés par le système pour vérifier des transactions échantillonnées afin de regrouper les dépôts en espèces, mais cela n'avait pas permis d'obtenir suffisamment d'éléments probants attestant que les revenus avaient été comptabilisés de manière appropriée, car les encaissements n'indiquaient pas que l'obligation de performance avait été remplie.

Voici des exemples de risques qui n'ont pas été identifiés et évalués par l'équipe de mission, ce qui a donné lieu à des éléments probants insuffisants :

- Les transactions ne sont pas entièrement enregistrées en raison des limites du système, des problèmes d'intégration des données ou des erreurs manuelles.
- Les erreurs dans le traitement des transactions de revenus causées par des problèmes d'intégration des données ou des erreurs logicielles ne sont pas identifiées.
- L'accès aux données transactionnelles n'est pas autorisé, ce qui entraîne des transactions non autorisées ou frauduleuses.
- Les modifications ou mises à jour du système ne sont pas testées ou validées, ce qui entraîne des erreurs dans le traitement des transactions.

Exemples de procédures supplémentaires mises en œuvre pour remédier aux constatations : ⁹

- Faire appel à un spécialiste des TI pour évaluer la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des applications de TI pertinentes, y compris les contrôles généraux informatiques et les contrôles TI automatisés pertinents (notamment les éléments probants relatifs à l'obligation de performance lorsque les clients téléchargent le produit numérique).
- Lorsque des lacunes en matière de contrôle sont identifiées, celles-ci doivent être évaluées et des procédures adaptées au risque identifié doivent être conçues¹⁰.

⁷ NCA 315, paragraphe 26.

⁸ NCA 315, paragraphe 33.

⁹ Les procédures sont données à titre indicatif et ne doivent pas être considérées comme une liste exhaustive.

¹⁰ Identified control deficiencies need to be considered as part of the auditor's assessment of the risk of material misstatement and should be communicated to management and those charged with governance (CAS 315, paragraph 17 and CAS 265, paragraph 5).

Ressources additionnelles

Scénarios illustratifs

Les documents élaborés pour le sommet s'appuient sur des concepts tirés des récentes publications du CCRC. Nous vous encourageons à consulter ces documents pour obtenir des renseignements supplémentaires :



Système de gestion de la qualité

Le sommet a également mis en évidence les considérations liées au système de gestion de la qualité du cabinet et à la réalisation d'une analyse efficace des causes profondes. Les présentations ont souligné le rôle essentiel que ces éléments jouent dans l'amélioration de la qualité de l'audit. Pour obtenir plus d'information sur ces sujets, consultez les publications suivantes :



Consultez le [site Web](#) du CCRC pour vous tenir au courant de ses derniers projets et initiatives. Vous trouverez des ressources propres aux plus petits cabinets sur la page Web du CCRC intitulée [Supporter les plus petits cabinets dans la qualité des audits](#).

Pour en savoir plus

Visitez-nous à l'adresse <https://cpab-ccrc.ca> et inscrivez-vous à nos [bulletins électroniques](#). Suivez-nous sur [LinkedIn](#) et contactez-nous à info@cpab-ccrc.ca.

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source.

© CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2025. TOUS DROITS RÉSERVÉS.